CMA
DOMAINE SKIABLE
CRANS - MONTANA - AMINONA SA

Remontées mécaniques Crans-Montana-Aminona (CMA) S.A.

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2003-2004

le 18 décembre 2004, à 14 h 30, Centre de Congrès Le Régent, Crans-Montana

Ordre du jour:

1. **Ouverture de l'assemblée et contrôle des présences**
2. **Présentation et approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 décembre 2003**
   Le conseil d'administration propose l'approbation du procès-verbal.
3. **Présentation des comptes de l'exercice 2003-2004 et du rapport annuel**
4. **Rapport de l'organe de révision**
5. **Approbation des comptes et du rapport annuel**
   Le conseil d'administration propose l'approbation des comptes de l'exercice 2003-2004 et du rapport annuel.
6. **Affectation du résultat de l'exercice 2003-2004**
   Le conseil d'administration propose de reporter à nouveau le bénéfice de l'exercice 2003-2004 de CHF 228 897.70.
7. **Décharge aux organes responsables**
   Le conseil d'administration propose de donner décharge au conseil d'administration et aux organes de gestion.
8. **Elections statutaires**
   - **8.1. Conseil d'administration**
     Le conseil d'administration propose la réélection de tous les membres actuels du conseil d'administration à l'exception du représentant actuel des communes qui sera remplacé.
   - **8.2. Président du conseil d'administration**
     Le conseil d'administration propose la réélection de Monsieur Jean-Noel Rey comme président du conseil d'administration.
   - **8.3 Organe de révision**
     Le conseil d'administration propose la réélection de la fiduciaire Fidag S.A., G. Clivaz Bureau Fiduciaire S.A. ainsi que de la Fiduciaire de Crans-Montana (FCM) S.A.
9. **Divers**

Le rapport annuel, les comptes de l'exercice 2003-2004, le rapport de révision ainsi que le procès-verbal de la dernière assemblée sont à disposition des actionnaires au siège administratif de la société (rte de Barzettes, 3963 Crans-Montana, aux heures de bureau). Les actionnaires peuvent exiger que ces documents leurs soient livrés dans les meilleurs délais en s'adressant par écrit à CMA S.A., case postale 352, 3963 Crans-Montana 1.

Les cartes de légitimation donnant accès à la salle où se tiendra l'assemblée ainsi que le droit de vote, seront délivrées, dès 13 h 30, au Régent uniquement contre production des titres ou d'attestations bancaires de blocage.

Crans-Montana, le 25 novembre 2004

270361

Le conseil d'administration

Anzeigen-Annahmestelle

Annoncen-Agentur Biel AG

Längfeldweg 135, 2501 Biel
Telefon 032 344 82 98
Telefax 032 344 83 53
E-Mail: anzeigen@gassmann.ch